

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'APR-UQAM tenue le dimanche 22 mars 2020 par voie électronique

Présences : Marcel Rafie
Monique Lemieux
Yvon Pépin
Patrick Béron
Marcel Samson
Claude Laferrière
Calvin Veltman
Michel Tousignant, observateur
Gilles Gauthier, observateur
Louis Jolin, observateur
Anne Rochette, observatrice

Dans le contexte des mesures de confinement mises en place par le Gouvernement du Québec, les membres du conseil d'administration de l'APR-UQAM ont procédé par voie électronique à l'adoption de la résolution suivante.

Report des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale statutaire de l'APR-UQAM

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec et l'incertitude quant à la date de la reprise normale des activités;

ATTENDU la date prévue du 20 mai 2020 pour tenir la rencontre annuelle de l'Assemblée générale des membres de l'APR-UQAM;

ATTENDU la nécessité de tenir une réunion du Conseil d'administration préparatoire à cette Assemblée générale au moins un mois avant la tenue de celle-ci;

ATTENDU l'impossibilité actuelle de préparer et finaliser les différents rapports devant être soumis à l'Assemblée générale et d'assurer leur publication dans le bulletin;

IL EST PROPOSÉ par Patrick Béron, appuyé par Monique Lemieux:

1. que la tenue de la prochaine Assemblée générale (AG) de l'APR-UQAM initialement prévue pour le 20 mai 2020 soit reportée à une date ultérieure;
2. que cette nouvelle date soit déterminée par le Conseil d'administration (CA) lorsque la situation le permettra;
3. le CA actuel assure l'intérim jusqu'à la prochaine AG et que les dates légales (dépôt des états financiers, élection des administrateurs et administratrices, etc.) soient reportées à la nouvelle date de la prochaine AG;
4. que la réunion du CA, prévue initialement pour le 15 avril 2020, soit également reportée à une date ultérieure et qu'en attendant, les décisions se prennent par le CA par voie électronique;

5. que cette résolution soit déposée à la prochaine AG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ